

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **BARBAZAN**Séance du **17 décembre 2012**

SOUS-PREFECTURE

27 DEC. 2012

SAINT-GAUDENS

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|-----------|
| - en exercice | 10 |
| - présents | 10 |
| - votants | 10 |
| - absents | 0 |
| - exclus | 0 |

L'an deux mille douze, le 17 décembre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri GALY, Le Maire.

Etaient présents : MM.

Mmes NOE Liliane, BOLEA Maryse, STRADERE Michelle, LOMBARD Françoise
Mrs DELORT Thierry, BOURELY Marcel, BRUNA Roger, SIBRA Gérard, MAURETTE Bernard.

Date de convocation :

12 décembre 2012

Date d'affichage :

M. adame STRADERE Michelle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

CONSTITUTION DU
SYNDICAT MIXTE DU
SCOT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5212-2 et L5711-1,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet en date du 29/10/2012 arrêtant le périmètre du SCOT du Pays Comminges Pyrénées.

Vu la liste ci-annexée des collectivités concernés par le projet de périmètre de SCOT du Pays Comminges et intéressée par la création d'un syndicat mixte,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt communal de constituer un établissement public qui sera chargé :

- de l'élaboration et de la gestion du SCOT du Pays Comminges Pyrénées,
- de la contractualisation dans le cadre du Pays Comminges Pyrénées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite Monsieur le Préfet pour demander la fixation du périmètre du syndicat mixte dénommé "Pays Comminges Pyrénées" dont la vocation sera :

- l'élaboration et la gestion du SCOT,
- la contractualisation dans le cadre du Pays Comminges Pyrénées.

ANNEXE : Liste des communes et communautés de communes intéressées à la définition d'un périmètre de SCOT du Pays Comminges

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de Saint Gaudens
le _____ et publication ou
notification du



Le Maire,


 Signature

COMMUNE
BARBAZAN

Délibération du conseil Municipal du 17 décembre 2012

Suite

Pyrénées et à la création d'un syndicat mixte.

Communauté de communes Les Portes du Comminges,
Communauté de communes du Boulonnais,
Communauté de communes du canton d'Aurignac,
Communauté de communes du canton de Saint-Martory,
Communauté de communes du Saint-Gaudinois,
Communauté de communes Nébouzan Rivière Verdun,
Communauté de communes du Haut-Comminges,
Communauté de communes des Trois Vallées,
Communauté de communes du canton de Salies du Salat
Communauté de communes de Saint-Béat,
Communauté de communes du Pays de Luchon,
Ambax,
Antichan de Frontignes,
Balesta,
Coueilles,
Mont de Galié,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures



Le Maire,

Signature